

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 13 février 2018

N° : CCE - 097

Secrétaire : C. Paquette

spu

SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

**Projet de loi d'intérêt privé modifiant
la *Charte de l'Université de Montréal* :
Inquiétudes du SPUL relativement à la protection
des droits à la liberté universitaire
et à la liberté d'association**

**Mémoire du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université
Laval (SPUL) présenté à la Commission de la culture
et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec
au sujet du Projet de loi d'intérêt privé n° 234 modifiant
la *Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1967, c. 129**

3 décembre 2017

Ce mémoire est présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec par le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (ci-après « SPUL »). Le SPUL est un syndicat de plus de 1200 membres constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*, RLRQ, c. S-40, qui jouit aux termes de l'article 9 de cette loi de tous les pouvoirs nécessaires à la poursuite de sa mission, notamment le droit d'ester en justice et d'« [e]xercer devant toutes cours de justice tous les droits appartenant à leurs membres, relativement aux faits portant un préjudice *direct ou indirect* à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent ». Il a notamment pour but de « favoriser une politique universitaire d'intérêt public [et de] collaborer avec les autres associations ayant des objectifs similaires », tel qu'il appert de ses statuts¹.

Le SPUL a pris connaissance du Mémoire du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (ci-après « SGPUM ») présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec au sujet du Projet de loi n°234 d'intérêt privé modifiant la *Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1967, c. 129 et partage avec le SGPUM les inquiétudes de ce dernier relativement à la protection des droits à la liberté académique et à la liberté d'association des professeurs et professeures, par suite de l'examen de ce projet de loi.

Le SPUL se montre particulièrement inquiet des pressions exercées sur l'Université de Montréal, et sur les institutions universitaires canadiennes plus généralement, aux fins de renforcer, au centre de leur gouvernance, le pouvoir d'individus étrangers aux fonctions d'enseignement et de recherche.

Aucune personne ne nous apparaît mieux placée pour valoriser tant la recherche fondamentale que la poursuite de programmes de recherche et de formation diversifiés que celle qui s'avère bien au fait des réalités de l'univers de la recherche et de la diffusion de ses fruits par l'enseignement. La liberté académique des professeurs et professeures devant s'exercer au cœur même des organes de la gouvernance universitaire, sans entraves indues, on ne peut y neutraliser la voix des professeurs et professeures sans compromettre l'orientation de la recherche et de l'enseignement, et miner la résistance à la marchandisation du savoir.

Pour ces motifs et ceux défendus par le SGPUM, le SPUL appelle au rejet du Projet de loi n°234 par l'Assemblée nationale.

¹ *Statuts du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval*, article 3.



Pour information

SPUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3339
Université Laval
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

spul@spul.ulaval.ca